

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 215-169-1910 portant règlement sur le service des frais de déplacement des militaires isolés aux colonies et dans les pays de protectorat.

n° 215-169-1910

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
25 novembre 1910

Numéro JO
n° 169 du 01/12/1910

Date du numéro
1 décembre 1910

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la circulaire ministérielle du 8 septembre 1910 transmissive du règlement sur le service des frais de déplacement des militaires isolés aux colonies et dans les pays de protectorat,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte Française des Somalis et dépendances, pour y être exécuté suivant sa forme et teneur à partir du 1er janvier 1911, le décret du 8 septembre 1910, portant règlement sur le service des frais de déplacement des militaires isolés aux colonies et dans les pays de protectorat.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

P. PASCAL. Par le Gouverneur, Le Secrétaire Général, CASTAING.